

# Tourne Moulin...

## Viro Moli

[www.moulins-en-perigord.fr](http://www.moulins-en-perigord.fr)

Edito

### DROIT D'ALERTE

La Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006, est l'exemple même de l'excès de zèle du législateur français confronté à la transcription d'une directive cadre européenne en l'occurrence la DCE 2000/60 CE. Rappelons que cette dernière a pour but "d'atteindre le bon état écologique et chimique" de toutes les eaux communautaires et ce par la mise en œuvre des moyens suivants :

**Promotion d'une utilisation durable de l'eau, Prévention et réduction de la pollution, Protection de l'environnement, Amélioration de l'état des écosystèmes aquatiques, Atténuation des effets des sécheresses et inondations.**

Cet excès de zèle se manifeste par l'ajout et l'invention d'un nouveau dogme pseudo-scientifique, la continuité écologique. Et, bien sûr, l'un de ses principaux objectifs est la suppression des chaussées de nos moulins car les sentinelles de nos rivières sont stigmatisées comme responsables de tous les maux par les associations environnementales qui ont accompagné l'écriture de la loi.

La destruction programmée des chaussées des moulins entraînerait inmanquablement des impacts négatifs :

Sur l'environnement, sur l'écoulement des eaux, l'écosystème aquatique et la faune sauvage terrestre.

Sur l'économie, sur les biens immobiliers, l'économie du tourisme (loisirs et activités aquatiques).

Sur le patrimoine culturel et les paysages, par la destruction d'un patrimoine hydraulique, historique, archéologique et industriel.

Sur la sécurité civile des villes et des campagnes, par la destruction de masses d'eau en période de sécheresse, par l'abaissement irrémédiable des nappes phréatiques (phénomène d'inféoflux) par des risques d'inondations, par la mise en danger des constructions par affouillement et dégagement des fondations.

Le plan de destruction des chaussées de moulins étant un programme d'ampleur nationale, il ne peut, à mon sens, échapper à la loi relative aux études d'impact sur l'environnement (art L122-1, modifié par l'ordonnance n° 2014-1345 du 6 novembre 2014 - art 5).

Raison pour laquelle, nous demandons que chaque site sur la Dronne et autres rivières concernées de la Dordogne face l'objet d'études d'impact établies par des personnes compétentes et indépendantes.

Les propriétaires de moulins ne défendent pas des privilèges jalouxés par certains. Ils se mobilisent surtout pour préserver la vie dans les rivières, la sécurité civile des lieux habités, la possibilité de disposer d'eau à nos robinets.

L'APAM et notre fédération, la FDMF, suivent avec attention les démarches engagées avec les collectifs de la Dronne et de la Couze.

Que les propriétaires de moulins soient assurés de notre soutien et de notre engagement à leurs côtés.

## 4963 !

C'est le résultat exact du nombre de visiteurs pour les dernières Journées Européennes des Moulins. Comme chaque année, en cette période, merci à nos fidèles partenaires et bonnes vacances.



Alain PERIER

### Sommaire

Du grain à moudre  
Assemblée générale  
Sortie de printemps  
Nos moulins ont de l'avenir  
Voyage d'études

pages 2 et 3  
pages 4 et 5  
page 5  
pages 6 et 7  
page 8

### Calendrier 2016

du 1<sup>er</sup> au 3 juillet Félibrée à St Aulaye  
du 23 au 25 septembre  
Voyage d'études de la FDMF,  
en Dordogne

# Du grain à moudre

Ce premier semestre a été riche en événements pour notre association, à commencer par la finalisation du voyage d'études du mois de septembre où nous recevrons des collègues en provenance de toute la France.

Le 19 mars, l'APAM a tenu son assemblée générale (voir compte rendu ci-après). Quelques jours plus tard, nous étions sur le terrain, plus précisément dans le Bergeracois pour préparer les Journées Européennes des Moulins.

Le 11 mai, notre association a rencontré les médias, lors d'un point presse à Périgueux, avant de frapper fort avec l'ouverture de 40 sites pour les 22èmes Journées Européennes des Moulins. Après la sortie de printemps, du 18 juin, l'APAM était présente début juillet, à St Aulaye, pour la Félibrée.

## Suivez le guide

Une nouvelle fois, avec l'équipe de Radio France Bleu Périgord, emmené par Philippe GUIN, l'APAM a rendu visite à quelques propriétaires du Bergeracois en vue de la préparation des Journées des Moulins. Tout avait commencé par un passage par le moulin à papier de la Rouzique avant de se rendre au moulin de la Fage Haute, chez Simone et Claude Brouillet, que du bonheur avec repas au coin du four à bois qui a cuit le pain du déjeuner ! Direction le moulin de Bretou sur le Dropt avant de rejoindre le moulin à vent de Citole à Sadillac. La journée s'est achevée au moulin Blanc aux portes de Bergerac. Ces enregistrements sonores ont permis aux auditeurs d'avoir un avant goût de ce qu'ils ont découvert les 21 et 22 mai.



## Faites vivre votre moulin...

Notre association a édité une brochure pour annoncer les prochaines Journées Européennes des Moulins. Ce document a été présenté et diffusé lors de notre dernière assemblée générale à La Tour-Blanche. Il est venu en remplacement du traditionnel dépliant 4 volets. Cette année, nous avons fait figurer une illustration correspondant aux moulins et aux sites visités. L'année prochaine, il serait souhaitable de voir apparaître les coordonnées GPS. Si vous souhaitez ouvrir votre moulin en 2017, lors des 23èmes Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier, pour apparaître dans la prochaine brochure, faites-nous parvenir dès maintenant un petit texte, une photo, vos coordonnées.

## Rencontre avec la presse

Dans le précédent numéro de Tourne moulin, il avait été question d'améliorer notre communication pour être vu, lu et entendu. Passant de la parole aux actes, l'APAM a rencontré les médias, le 11 mai, à Périgueux.

Lors de ce point presse, l'APAM a présenté son projet d'action dans le cadre de l'opération : 2016, l'année des moulins en Dordogne sur le thème : Regarder et découvrir les moulins du Périgord autrement.

Il a été rappelé que les moulins constituent le 3ème patrimoine de France. C'est un patrimoine de proximité trop souvent oublié, parce qu'ils ont une dimension culturelle et sociale majeure.



Pour promouvoir les moulins, une de nos missions dans nos statuts, notre association a envoyé une lettre à tous les conseillers départementaux de Dordogne et aux présidents des communautés de communes pour les sensibiliser aux problèmes que rencontrent les propriétaires de moulins et pour leur faire part de nos projets pour la valorisation des moulins dans notre département. Serons-nous entendus ?

Aujourd'hui, les moulins sont devenus acteur touristique et culturel de notre territoire. Promouvoir les moulins, c'est les préserver pour qu'ils soient les témoins de notre histoire. Ce qui explique que nos moulins sont partie prenante du patrimoine historique, touristique et culturel de notre pays.

Lors de ce point presse, le président en a profité pour aborder sans agressivité, mais avec fermeté, les tracasseries administratives que subissent les propriétaires de moulins au nom de la continuité écologique en citant ce qui se passe sur la Dronne où plusieurs de nos collègues ont choisi la formule du collectif pour faire valoir leurs droits face à des représentants zélés de l'administration.

En effet, une directive environnementale pourrait mettre à mal l'existence de nos installations au moment où le moulin diversifie ses activités en devenant, par exemple, outil pédagogique. Mais si nous ne faisons rien pour conserver ce patrimoine meunier, il va disparaître que ce soit par l'usure du temps ou que ce soit par la bêtise des hommes.

L'avenir de nos moulins ne doit pas faire l'objet d'une politique « Au fil de l'eau », d'autant que cette directive environnementale voudrait que les meuniers et les propriétaires de moulins soient la cause de la disparition des poissons dans leur migration et que leurs installations nuisent à l'évacuation des sédiments. Alain Périer a tenu à préciser que l'avenir des moulins doit être considéré comme une question importante qu'une instance comme le département peut aider pour trouver une solution.

Raison pour laquelle, le président de l'APAM a demandé à Germinal Peiro, le président du Conseil départemental, par ailleurs député et président d'EPI-DOR, sa médiation en vue de trouver une solution à cette situation avant qu'elle ne devienne conflictuelle.

A noter, la présence de Mme Régine Anglard, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de la culture et de la langue occitane qui a confirmé le soutien du Département (lettre du 4 avril du président départemental) dans l'engagement de l'APAM, à savoir la protection et la défense des moulins tout en organisant des manifestations d'intérêts culturel et touristique. L'APAM a déjà pris rendez-vous pour 2018, année du patrimoine culturel et reprendra contact avec les services du département pour la concrétisation de certains chantiers en rapport avec la culture et les moulins.

## Inauguration

Comme prévu, le 21 mai, en ouverture des Journées Européennes des Moulins, l'APAM a participé à l'inauguration du chemin des meuniers de la vallée de l'Enéa. Une centaine de personnes étaient présentes pour cet événement dont de nombreux randonneurs parmi lesquelles des membres de l'APAM.



Après avoir écouté les interventions de Dominique Masséde, la présidente de l'office de tourisme, d'Alain Périer, de Patrick Bonnefon maire de Carsac et président de la communauté de communes, les plus courageux ont arpenté ce nouveau chemin de meuniers.

Ce parcours balisé est équipé de 15 panneaux explicatifs sur la meunerie, d'une application numérique et de fiches énigmes Randoland pour les enfants. Il passe par cinq moulins dont trois propriétaires sont adhérents à l'APAM. Le parcours sur le ruisseau Font Marine, sur la commune de Ste Mondane (6 moulins) sera inauguré cet été.

A noter qu'il a été proposé à l'APAM, par le Service du Tourisme et du Développement Touristique, de participer à la réalisation d'une brochure sur les moulins du département. Une opportunité à saisir, une raison de plus pour créer des chemins de meuniers sur différents territoires, une raison de plus pour créer la route des moulins...

Nous avons demandé à notre fédération de déposer un dossier auprès de l'INPI pour que soit protégée l'appellation "chemins de meuniers".

## Des initiatives pour découvrir les moulins...

Mr Bernard Laurence, adhérent de l'APAM, du club 2CV PERIGORD, nous a envoyé un petit compte rendu de la sortie, du 23 avril dernier, autour des moulins ! A l'évidence, malgré un temps maussade, une excellente journée avec la visite de moulins comme celui de Rochereuil avant une halte, au moulin du Pont, pour le déjeuner.

Deux temps forts ont marqué cette journée découverte avec le passage par le moulin de La Veyssière de la famille Elias, à Neuvic sur l'Isle, et le moulin à vent de la Tour Blanche. Deux moulins inscrits au programme du voyage d'études de septembre.



Visiblement une balade appréciée par ces autres passionnés d'une voiture qui a bercé la jeunesse de beaucoup d'entre nous et qui roule toujours. Notre collègue Laurence, nous a donné rendez-vous pour une prochaine balade. Et pourquoi pas en 2017 dans le cadre des Journées des Moulins ?

Début avril, l'office de tourisme du Pays de Fénélon a organisé la 3<sup>ème</sup> édition de la Ronde des Moulins. Beau succès de cette animation, en avant saison, qui a permis aux amoureux de la nature (600 inscrits) et des moulins de découvrir les moulins des chemins de meuniers du Sireyjol, de la Chironde, de la Borrèze et de l'Inval avec son chemin d'interprétation balisé de 9 stations ludiques et interactives, ainsi qu'une exposition de vieilles voitures (encore une) à l'initiative des créateurs de l'association "Les Vieilles Périgourdines" Contact : lesvieillesperigourdines@gmail.com.

## Journées Européennes des Moulins

Répondant aux souhaits du président de la FDMF, Alain Eyquem, Madame Fleur Pellerin (novembre 2015) avait fait savoir

Avec les moyens qui sont les nôtres, nous avons édité une nouvelle brochure, en 10 000 exemplaires, diffusée dans tout le département. Si l'année dernière, nous avons enregistré 4600 visiteurs, cette année, malgré un week-end en demi-teinte, nous avons approché les 5000 avec une forte affluence le samedi !

Nous ne cherchons pas à battre des records, mais à inciter les Périgordins à venir à la rencontre de passionnés qui se battent pour que leurs moulins résistent à l'usure du temps (à quel prix) et surtout à la bêtise des hommes. Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui ont ouvert la porte de leur moulin.

Des voix s'élèvent déjà pour avoir entre 50 et 60 sites ouverts en 2017 ! Nous pouvons y arriver. Notre principale ambition, l'année prochaine, sera une nouvelle fois de faire partager notre passion aux nombreux Périgordins qui n'ont pas encore franchi la porte d'un moulin.

# Assemblée générale

## de l'Association Périgordine des Amis des Moulins

Premier temps fort de l'année 2016, l'assemblée de notre association qui s'est tenue à La Tour-Blanche, le 19 mars dernier. Après les traditionnels souhaits de bienvenue de Paul Malville, maire de la commune et adhérent à l'APAM, Alain Périer a pris la parole pour ouvrir cette assemblée qui a commencé par un léger toilettage de nos statuts. Modifications acceptées à l'unanimité.

En l'absence du trésorier, c'est Colette Alemant qui a présenté le rapport financier. Examen de passage réussi avec mention. Rapport financier et budget prévisionnel 2016 ont été adoptés.



Avant de présenter le rapport d'activités de la saison passée, en 17 étapes, Alain Périer a rappelé les contacts pris avec les représentants de la direction de la culture du département et plus particulièrement avec Mme Régine Anglard, Vice-présidente du Conseil départemental de la Dordogne, chargée de la culture et de la langue occitane.

Retenue par des obligations dans son canton, Mme Anglard était représentée par Mr Jean-Luc

Delord, de la Direction de l'Education et de la Culture - Pôle Patrimoine. Ce dernier nous a lu le message suivant « *En tant que Vice-présidente du Conseil départemental de la Dordogne en charge de la culture, je souhaite rappeler l'action essentielle que mène l'Association Périgordine des Amis des Moulins dans notre département. Nous devons une reconnaissance particulière à l'association pour le rôle qu'elle joue en matière d'information, d'animation, de sauvegarde des sites et de transmission des savoir-faire. Les Journées Européennes des Moulins, les 21 et 22 mai prochains, constituent un des temps forts annuels de l'APAM et de ses membres pour la découverte de ce patrimoine par le grand public. Que tous trouvent ici, à l'occasion de cet événement, l'expression de mon soutien et de celui du Conseil départemental.* ». Ce message est la résultante de différents entretiens, entre le Département et l'APAM (\*), où nous avons évoqué la situation d'une association comme la nôtre en rappelant les moyens qui nous font défaut pour mieux sensibiliser les propriétaires de moulins et plus particulièrement ceux qui ne sont pas encore adhérents.

Au nom du département, Mr Delord nous a fait savoir que les besoins exprimés pour le voyage d'études seront satisfaits (sacoques, documents touristiques...) et que notre délégation sera reçue à l'Hôtel du Département.

Reprenant la parole, Alain Périer a présenté le rapport d'activités adopté par les membres présents. Un nouveau conseil a vu le jour après renouvellement d'un tiers des membres. Mme Boyer remplaçant Mr Boutigny.

Sans un optimisme démesuré, le président a tenu à faire remarquer que l'association se portait bien. De nouvelles adhésions ont été enregistrées. Néanmoins, le président demande à chacun de faire un nouvel adhérent, également parmi les élus communaux et les offices de tourisme.

Le président en profite pour rappeler les points évoqués dans le précédent Tourne moulin. Orientations qui viendront accompagner les actions engagées comme la présence de l'APAM aux côtés des propriétaires de moulins sur la Dronne. La FDMF, représentée par Michel Andreu a répondu aux nombreuses questions des propriétaires de moulins.

Certains présidents d'associations, Paul Malville pour l'association du moulin à vent de La Tour-Blanche, Michel Coste pour l'association



du moulin de Cïtole et Pierre Thibaud de l'association de la Forme Ronde, ont pu présenter leurs actions et leurs projets dont la création de prochains chemins de meuniers sur leur territoire.



Patrick Hautefaye, coordonnateur du prochain voyage d'études en relation avec la Fédération Des Moulins de France, a présenté les grandes lignes de cet événement qui aura lieu du 23 au 25 septembre.

Un repas convivial a mis fin aux travaux de l'assemblée. Pour clôturer cette journée, Paul Malville nous a commenté la visite du moulin à vent de La tour-Blanche, son site, sa truffière, sa vigne. Et chaque participant est reparti avec son paquet de petits cailloux de La tour-Blanche !



Un grand merci à l'association de La Tour-Blanche et aux bénévoles pour cette magnifique réception.

(\*) Voir la lettre du président Germinal Peiro.

# Sortie de printemps

## Aux frontières de la Charente...

Après le Limousin, le 18 juin dernier, nous voici rendus en Périgord Charentais, en val de Dronne. Malgré les menaces d'averses et la boue des bordures de ruisseau, nous étions 45 adhérents à nous retrouver à St Aulaye.

Mr Bertron nous a fait visiter le moulin, une ancienne minoterie construite dans les années 1900, propriété de la commune, produisant maintenant de l'énergie électrique. L'électricité est produite avec une turbine kaplan et un alternateur Leroy Sommer. La production est de 140 KW/h et alimente une partie du village. Notre guide possède l'ancien moulin en amont de la centrale électrique. Ce moulin produisait de l'huile de noix. Il ne reste actuellement que le système de vannage et l'empreinte de l'axe de la roue verticale. Un petit pont moyenâgeux enjambe la Dronne et mène au moulin. Le site est très agréable.

Ensuite nous avons pris la route vers le village de Bonnes et son moulin, dont Martine Boyer est l'heureuse propriétaire. Avant la Révolution française le moulin appartenait au château de Bonnes. Les fondations du moulin sont datées du XIII<sup>e</sup> siècle.

Le moulin possédait deux paires de meules à blé et une meule à huile, il ne reste malheureusement plus de mécanisme, seules deux très belles fosses sont encore visibles. Le meunier était aussi le boulanger du village. La plupart des meuniers de la Dronne pratiquaient la pêche pour « arrondir les fins de mois » et vendaient leurs captures sur les marchés de la région.

Aujourd'hui le moulin de Bonnes est classé réserve LPO (ligue de la protection des oiseaux), car de très jolis oiseaux de rivière habitent le lieu. Nous avons aussi pu admirer de très beaux arbres : platane, chênes, if, frênes... Le site est aussi classé par la Commission du film de Charente. Nous avons partagé notre pique-nique sous l'auvent de la grange du moulin. Puis traversé le joli village de Bonnes, riche en maisons vigneronnes.

Le propriétaire du Château de Bonnes nous a gentiment reçus et faits visiter son château. Les premières traces du Château de Bonnes datent du 9<sup>e</sup> siècle. « Bonnes » signifie passage de la rivière, le château devait protéger

ce gué. Les deux tiers du château ont disparu, il reste une tour, des bâtiments en « L » autour de la cour et une galerie renaissance en partie détruite. Il a été classé monument historique en 1974 et 1995.

A l'intérieur, les salons possèdent chacun une cheminée peinte avec au-dessus des peintures datant de 1640. La première représente Apollon, Hercule, Athéna, Paon et la dame de Bonnes, la seconde une représentation biblique d'Abel et Caïn.

Après cette agréable visite, nous nous rendons toujours sur les bords de Dronne à Nabinaud au moulin Poltrot. Cette ancienne minoterie, achetée par la communauté de communes en 2009, est ouverte au public. Le mécanisme est entraîné par une turbine fontaine datant de 1949. Le moulin pourrait encore produire de la farine, tout est en place. Il reste même la pêcherie du moulin.

La communauté de communes a créé sur le site une base de loisirs et organise au cours de la belle saison des animations, tel qu'un marché gourmand, la visite du moulin pour les journées des moulins, un parcours d'accrobranches... comme quoi le moulin est un lieu de convivialité. Nous espérons que cette sortie a permis aux adhérents de l'APAM de découvrir de nouveaux lieux et passer un bon moment entre amis.



# Nos moulins ont de l'avenir

## Continuité écologique des cours d'eau

César François Cassini de Thury élaborera une carte de France (appelée carte de Cassini) où notamment, sur les cours d'eau, il répertoria toutes les usines fonctionnant à la force motrice de l'eau. Lors du recensement impérial, en 1809, il a été recensé 82 300 moulins à eau et à blé, non compris dans ce chiffre, les forges, les filatures, les scieries, les papeteries, les moulins à huile. (Archives Nationales F 20-560).

Il faut savoir aussi qu'à ces époques on tournait sans débit réservé, sans échelle à poissons et sur certains ruisseaux, par éclusées. Et pourtant, il y avait indéniablement du poisson. Et nous pouvons nous poser une question : l'eau d'aujourd'hui a-t-elle la qualité de celle des cours d'eau d'autrefois ? Qui osera, en son âme et conscience, prouver le contraire ? Nous attendons la réponse.

Ce constat, Michel Ussel, ancien secrétaire du Syndicat de défense des Moulins et Cours d'Eau, l'avait fait en juillet 2004. Nous la posons de nouveau aujourd'hui.

Tôt ou tard, elle reprend ses droits sous une forme ou une autre et l'homme le paie toujours cher à long terme, comme l'a rappelé à maintes reprises Jean-Pierre Azéma, Docteur en géographie, chercheur associé au Laboratoire CNRS/Toulouse. Propriétaire d'un moulin, il travaille sur la question de l'énergie hydraulique, l'histoire des rivières ainsi que sur l'histoire et le patrimoine industriel.

Le philosophe Michel Serres a eu cette phrase « Aujourd'hui on prend un parapluie parce que la télé a dit qu'il allait pleuvoir. Autrefois, on aurait regardé le ciel ». Que l'on regarde donc les moulins avant de décider de leur avenir.

Pour faire simple, une directive environnementale, au nom de la continuité écologique, voudrait que les meuniers et les propriétaires de moulins soient la cause principale de la disparition des poissons dans leur migration et que ces mêmes moulins nuisent à l'évacuation des sédiments. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette directive ne fait pas l'unanimité car aucune

Adieu la démarche de développement culturel et touristique défendue par le Département en valorisant nos moulins pour sauvegarder ce précieux patrimoine.

Modifier subitement une gestion de l'eau qui avait ses raisons, depuis des siècles, ne sera pas sans conséquences sur les zones humides, sur certaines constructions (ponts, quais, habitations...) quand les eaux ravineront librement, perturbant les nappes phréatiques (notamment le phénomène inféoflux), compromettant les besoins d'adduction et d'irrigation et bonjour les inondations en cas de pluie comme cela vient de se passer dans certaines régions.

Chaque effacement de chaussées sera une perte potentielle hydroélectrique à l'heure de la transition énergétique chère à notre Ministre de l'Environnement que nous citons « Il faut trouver un juste équilibre entre les différents impératifs écologiques, y compris celui de la biodiversité » estimant que « les règles du jeu doivent être revues, pour encourager la petite hydroélectricité et la remise en état des moulins ».

Depuis le 3 mai, à Bordeaux, des représentants du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable du ministère de l'Environnement sont venus pour comprendre les problèmes liés à la continuité écologique sur la Dronne. Jean-François Dumas et Alain Périer de l'APAM, ainsi que Michel Andreu, Christian Péron et Jean-Claude Grégory, au nom de la fédération, ont assisté nos collègues regroupés dans un collectif.

Les différentes réunions, qui viennent de se tenir, ressemblent étrangement à une distribution de promesses sur le prix des passes à poissons et sur le montant des subventions. A ce rythme, on va peut être finir par raser gratis. N'oublions pas que « Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ».

Les propriétaires concernés n'ont pas manqué d'arguments pour expliquer qu'ils attendaient des réponses précises aux questions posées et que les propositions faites pour la construction de passes à poissons, même subventionnées, ne pouvaient pas être la seule solution. Certains



Vouloir remettre nos cours d'eau, au nom de la continuité écologique, en l'état initial comme le voudraient les « effaceurs » de moulins, avant leur construction. Vouloir détruire les chaussées de nos moulins, aurait des conséquences désastreuses et insoupçonnées. Il ne servirait à rien de s'opposer à la nature.

étude sérieuse n'a été faite permettant d'évaluer l'impact de la suppression des chaussées sur l'écologie, la flore et la faune de nos rivières et sur l'hydrologie des prairies. Avec la suppression des chaussées, nos moulins ne ressembleront plus à rien, adieu le patrimoine rural, culturel, les savoir-faire de la meunerie.



de ces propriétaires ont déjà engagés des frais, et continuent à le faire, pour entretenir leurs installations. Et, aujourd'hui, il leur est demandé de remettre la main au portefeuille pour s'engager dans de nouveaux investissements au motif que les poissons ne remonteraient pas certaines rivières. Ce n'est pas raisonnable.

De tels investissements sont d'un autre âge au moment où notre argent a besoin d'être mis ailleurs. Quelle gabegie, pour permettre à quelques espèces migratrices de fréquenter nos rivières en supprimant des chaussées ou en construisant des passages pour les poissons.

Afin de garder attractive nos rivières, nous avons demandé des études d'impact (Voir la lettre FDMF n°21). Des discussions sont en cours au plus haut niveau. Aboutiront-elles ? Notre fédération explore en permanence les voies du dialogue. Il en est de même des propriétaires de moulins qui participent activement aux réunions.

Des voix expertes s'élèvent pour faire remarquer que, sur la Dronne, les aloses ne dépasseront jamais le seuil de La Roche-Chalais, que la température de cette rivière est devenue incompatible avec la truite en aval de Brantôme et que l'anguille remonte toute seule depuis 800 ans (date des seuils les plus anciens).

Il paraît évident que certains cours d'eau n'ont aujourd'hui plus de peuplement naturel (\*). Dans ce contexte, des questions peuvent donc se poser : en l'état actuel des peuplements piscicoles, quel intérêt y a-t-il à restaurer la continuité piscicole ? Remonter oui mais pour aller où ? Pourquoi faire ? Et à quel prix ? Nous ne sommes donc pas les seuls à se poser ces questions. Au final, si la raison ne l'emporte pas, alors que les représentants du ministère

reconnaissent avoir mieux perçus les difficultés auxquelles sont confrontés les propriétaires de moulins sur la Dronne, tout en mesurant l'implication de notre Fédération ainsi que la motivation de l'APAM, que va-t-il se passer ?

Dans l'immédiat, nous ne pouvons que recommander la plus grande prudence à nos collègues, face aux marchands de promesses, en évitant de parapher des documents qui les engageraient dans des travaux dont les modalités de financement et d'entretien n'ont pas été définies et consignées noir sur blanc, tant que les études d'impact n'auront pas été réalisées.

Nos moulins disposent d'atouts économiques, environnementaux, pédagogiques et culturels. Leur avenir doit être considéré comme une question importante et ne doit pas faire l'objet d'une politique « Au fil de l'eau », comme

l'a déclaré Alain Périer. Mais nos moulins sont en danger. Il existe une expression qui dit « Apporter de l'eau à son moulin » et qui exprime le fait de fournir des arguments qui renforcent une position. Défendre les moulins, comme nous le faisons, c'est les préserver, c'est les promouvoir pour qu'ils soient les témoins de notre histoire.

Du temps de Cassini, il y avait plus de moulins qu'aujourd'hui. Il y avait également plus d'espèces migratrices dans nos rivières et, pourtant, il n'y avait pas d'échelles à poissons. Les gabarriers de la Dordogne et de la Vézère mangeaient du saumon. Les meuniers de belles truites nourries au son. Comprenne qui pourra. Pour trouver des solutions afin que les moulins continuent à faire partie de notre patrimoine rural, pour qu'ils soient valorisés et pour éviter que la situation ne devienne conflictuelle, le président de l'APAM a souhaité l'arbitrage du président départemental.

Serons-nous entendus ?

(\*) Contribution aux réflexions sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau - Guy PUSTELNIK, Directeur d'EPIDOR - EPTB Dordogne (30 avril 2013).



# Voyage d'études

## à la découverte des moulins du Périgord

En septembre 2002, notre association recevait une délégation fédérale pour visiter « Un échantillonnage particulièrement intéressant des moulins de cette belle région chargée d'histoire : moulins animés par une ou deux roues par dessous, une roue horizontale ou une turbine, moulins à blé, à huile, à papier ou filature » et le rédacteur de conclure « Ceux qui ont voyagé en car avaient la chance d'entendre les commentaires de Charles Girardeau qui tenait à faire partager sa connaissance et son amour du pays. Grand merci à lui » (Extrait d'un article paru dans *Le Monde des Moulins* - N°3 - janvier 2003).

Quatorze ans plus tard, presque jour pour jour, la FDMF, l'APAM et la Dordogne recevront pour la deuxième fois des représentants de la fédération venus de la France entière. Pour cet événement, l'association s'est mise en quatre, comme les quatre couleurs de notre Périgord en confiant la coordination de ce voyage à Patrick Hautefaye.

Pendant trois jours, nous ne pourrons pas passer partout. Alors, nous avons fait le choix d'aller à la rencontre d'installations molinologiques différentes les unes par rapport aux autres, de leurs propriétaires, de quelques curiosités architecturales et d'animateurs bénévoles.

**Vendredi 23**, nous prendrons la route (autocar) pour le nord-ouest du département, pour rendre visite au moulin à vent de la Tour Blanche, où nous serons attendus pour le déjeuner et une visite du site.

Lors du retour à Périgueux, où nous serons reçus à l'Hôtel du Département, nous passerons par Brantôme, la Venise du département.



**Samedi 24**, départ en direction du sud du département, vers le Sarladais pour une journée marathon où nous irons à la rencontre du moulin de la Tour, à Ste Nathalie, un moulin à huile de noix.

Dans la foulée, nous irons à Borrèze, village meunier, rendre visite au moulin du Janicot. Ce petit village est doté de deux chemins de meuniers, dont un parcours avec des panneaux explicatifs sur la meunerie complétés par des fiches énigmes Randoland, sans oublier un parcours d'interprétation avec 9 stations ludiques et interactives, unique en Périgord.

Après avoir repris des forces, nous sommes en Périgord, nous nous rendons au moulin du Milieu, à Sauvebœuf, pour une petite cérémonie souvenir à Charles Girardeau, en présence de sa fille Amélie.

**Dimanche 25**, ce sera du lourd. Nous prendrons la route vers le nord-est du département, pour aller à la découverte des papeteries de Vaux et des forges de Savignac-Lédrier. Il fallait un final à l'image du département. Pour celles et ceux qui le souhaiteront, l'après-midi, possibilité de se rendre à Neuvic-sur-Isle pour visiter le moulin de la Veysseyère.

Cette journée s'achèvera, dans la même commune, par la visite d'une ferme piscicole dédiée à l'élevage des esturgeons destinés à la production de caviar d'Aquitaine !

Ce voyage est placé sous l'égide de la FDMF, du 23 au 25 septembre, dans le Périgord.

Si vous êtes intéressé(e), rapprochez-vous de Chantal Eyquem au : 05 56 91 88 50.



*Notre ami Gilbert Mandon a quitté le monde des moulins. Il avait 67 ans. Avec Josiane, ils étaient adhérents de la première heure et présents à toutes nos sorties.*

*Sa discrétion, sa gentillesse et sa droiture impressionnaient. Il restera un exemple à suivre. Sa carrière professionnelle s'est déroulée dans le milieu hospitalier. Infatigable bâtisseur, en plus de son moulin à Lamonzie St Martin, il restaurait un château familial avec son frère.*

*Nous l'avons accompagné, le 25 juin au cimetière de St-Méard de Curson où l'APAM était représentée par le président Alain Périer, des membres du CA et quelques adhérents. Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.*

## Les administrateurs de l'APAM

**Président fondateur :** Charles GIRARDEAU

**Président :** Alain PERIER

Moulin neuf - 24200 Carsac-Aillac - Tél. : 05 53 59 38 68

**Vice-Présidentes :** Elisabeth CAZENAVE, Jacqueline LAVERGNE-DEMARTHE

**Secrétaire :** Jean-François DUMAS

Le Maine-Moulin - 24400 Beauronne - Tél. : 05 53 80 05 25

**Trésorier :** Pascal CAZENAVE

Moulin bas - 24200 Saint-Vincent-le-Paluel - Tél. : 05 53 54 49 25

**Administrateurs :** Colette et Claude ALEMANT, Vincent BOUTIGNY, Pierre HIVERT, Jean-Claude GREGORY, Patrick HAUTEFAYE, Abraham HUISJMAN

*"Tourne Moulin" n'est pas responsable des opinions, textes, analyses et synthèses émis par les auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.*